

La petite villa Médicis s'étend dans son écrin de verdure

La Chapelle Musicale Reine Élisabeth achève sa restructuration par la construction d'une extension pour augmenter sa capacité d'accueil et de formation.



Les architectes ont opté pour le principe de la toile de fond horizontale, qui souligne la ligne boisée. © CMRE

DIDIER BÉCLARD

Au début des années 1920, le violoniste, compositeur et chef d'orchestre Eugène Ysaie imagine la création d'un concours international pour jeunes musiciens. Le projet, poussé par la reine Élisabeth, verra le jour après sa mort sous le nom de Concours Eugène Ysaie, rebaptisé en 1951 Concours musical international Reine Élisabeth de Belgique. Les éditions de 1937 et 1938 sont marquées par la domination des jeunes Russes, ce qui fait prendre conscience de la nécessité de créer une structure belge de formation musicale. La Chapelle est inaugurée à Waterloo, en lisière de la forêt de Soignes, en juillet 1939. Le bâtiment, qui se situe entre art déco et modernisme, est conçu par l'architecte Yves Renchon, spécifiquement pour accueillir et loger de jeunes musiciens talentueux désireux de se perfectionner.

Près de 75 ans plus tard, la «petite villa Médicis», comme l'avait surnommé un journaliste en 1939, est à l'étroit dans ses murs. Il faut dire que depuis 2004, la Chapelle a entamé une restructuration qui l'a amenée à repenser son programme artistique autour de deux pôles: la formation de haut niveau et l'insertion professionnelle des jeunes musiciens. Elle a dans le même temps multiplié ses activités pédagogiques et culturelles, accueillant six grands maîtres en résidence (José van Dam, Abdel Rahman El Bacha, Augustin Dumay, Maria João Pires, Gary Hoffman et le quatuor Artemis) pour accompagner les jeunes dans cinq disciplines: chant, violon, piano, violoncelle et musique de



chambre. Elle organise également près de 250 concerts chaque année, produit une tournée internationale et édite une collection d'enregistrements.

Ce foisonnement d'activités a rendu urgent le développement de l'infrastructure de la Chapelle, qui prendra la forme d'une extension du bâtiment classé, tout comme le parc qui l'entoure, depuis 1994. Les travaux, qui viennent juste de commencer, doubleront l'espace de 1.800 à 3.500 m² tandis que le

Les travaux doubleront l'espace de 1.800 à 3.500 m² tandis que le nombre de logements passera de 12 à 29.

nombre de logements passera de 12 à 29. Le bâtiment disposera de deux salles de concert (de 100 et 160 m²), de deux studios de travail, d'un restaurant pouvant accueillir de 40 à 60 personnes, d'espaces de séjour, d'une salle de gymnastique et de locaux d'archives.

Quatre défis

Baptisé New Building, le projet constitue un défi architectural, acoustique, paysager et environnemental. Architectural parce qu'il fallait inscrire le bâtiment dans le site qui représente une icône pour le public. L'association des cabinets d'architectes Synergy et L'Escaut a opté pour le principe d'une toile

de fond afin de valoriser le bâtiment existant. L'extension aura la forme d'une barre horizontale, plutôt que plusieurs volumes, de 80 mètres de long, afin de souligner la ligne des arbres, et profitera de la déclivité du paysage pour aménager des espaces accueillant des fonctions collectives. La façade se présentera comme un grand écran vitré décoré de pixels évoquant une partition musicale et sur lequel se refléteront le bâtiment existant et la forêt.

Le défi acoustique relevé par Rémy Raskin (Capri Acoustique) consiste à protéger les studios les uns des autres. Les parois des chambres, conçues comme des boîtes dans la boîte du bâtiment, ne sont pas parallèles afin d'assurer une acoustique de qualité en limitant le recours au matériel absorbant. La grande salle de concert dispose d'éléments absorbants et réfléchissants pour faire varier l'acoustique selon l'usage (concert ou enregistrement, présence ou non de public). Le paysagiste Jean Noël Capart a imaginé un réaménagement du parc dans le respect total du site. Seul un arbre remarquable, et quelques exemplaires «malvenus», seront abattus tandis que les allées de tilleuls seront rajeunies pour produire un paysage dépouillé mettant en valeur la valeur architecturale du bâtiment. Celui-ci vise un niveau de performance de type «basse énergie» (et non passif), le choix des matériaux, l'utilisation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques garantissant son indépendance énergétique. D'ici 14 mois, la Chapelle musicale redeviendra «un écran au milieu de la verdure», comme à ses origines.

BUDGET

LA CHAPELLE A ENCORE BESOIN DE 6 MILLIONS D'EUROS POUR BOUCLER SON BUDGET, À VOTRE BON CŒUR!

Outre les quatre défis évoqués ci-dessus, le projet New Building constitue également un défi financier. Le budget total pour la construction et l'aménagement du bâtiment s'élève à 9 millions d'euros. Il est financé sans aucun subside. Les fonds propres apportés par la Société philharmonique de Bruxelles et la province du Brabant wallon s'élèvent à 2.850.000 et doivent atteindre 3.850.000 lorsqu'un ou plusieurs gros actionnaires supplémentaires seront trouvés. ING prête 3 millions à un taux d'intérêt sans marge. Un emprunt obligataire de 2 millions d'euros, sans appel à l'épargne publique pour éviter une série de contraintes techniques, sera placé auprès de «qualified investors», le taux bas de 1,5% sur 10 ans le réservant aux mécènes. La Chapelle, qui a obtenu l'accord de récupérer 900.000 euros sur la TVA, compte obtenir cinq millions (trois sont

déjà réalisés) via des dons d'entreprises et de particuliers, de la Loterie Nationale et du mécénat de compétence. Ce type de mécénat d'entreprise représente déjà 125.000 euros provenant de la fourniture de meubles sanitaires par la société Duravit et le fait que la société Amart (filiale de CFE qui retrouvera un actionnariat 100% belge lors de son rachat par Ackermans & van Haaren) réalise les travaux sans marge. Le total des différentes sources de financement s'élève à 14,75 millions d'euros mais il faut compter 2 millions pour le remboursement de l'obligation, trois millions pour celui du prêt et 750.000 euros de charge d'intérêts (soit un budget net de 9 millions).

Entre enseignement et culture (et atypique dans ces deux domaines), la Chapelle souhaite se positionner sur le marché international de la formation



«On rêverait que le tax shelter puisse s'appliquer à des activités comme les nôtres.»

Bernard de Launoit

musicale. L'entité se compose de deux structures: une Fondation d'utilité publique qui gère l'opérationnel et une SA à finalité sociale, qui est propriétaire du bien à Waterloo. Les deux partagent le même comité exécutif, «une double structure pour un même projet», commente Bernard de Launoit, président exécutif de la Chapelle. Le budget de fonctionnement (2,5 millions par an) est supporté à 20% par les pouvoirs publics et à 80% par le privé. Maintenant que le projet New Building est sur les rails, la Chapelle entre dans une recherche intense de financement en Belgique et à l'étranger. «Nous allons aller de plus en plus vers un financement mixte, explique Bernard de Launoit, vers un modèle anglo-saxon, mais sans les avantages au plan fiscal. On rêverait que le tax shelter puisse s'appliquer à des activités comme les nôtres.»